

Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans-Maubuisson



AVIS de COURSE HANDI-VALIDES

Miniji et Inter-Séries Temps compensé

6 et 7 octobre 2012

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2.** les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3.** les règlements fédéraux.
- 1.4.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.** La régata est ouverte à tous les Handi-valides des classes :
Miniji et inter-séries temps compensé (2.4, Néo, Access)
- 3.2.** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du club (www.cerclevoilebordeaux.com) et en l'envoyant à
Monsieur Christophe RICHARD Rés. les Alpilles (appt 76)
3 rue de l'espéranto 33310 LORMONT
06 12 65 51 07 email : voilecvbcm@hotmail.fr
au plus tard le vendredi 26 octobre 2012, une pénalité de 10 euros sera appliquée après cette date.

- 3.3.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

solitaire : 20 euros
double : 40 euros

5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation d'inscription :
Jour et date : samedi 6 octobre 2012 de 9h à 12h

5.2. Jours de course :

Date	
samedi 6 octobre	briefing à 12 heures
samedi 6 octobre	1 ^{er} signal d'avertissement à 14h pour courses à suivre
dimanche 7 octobre	1 ^{er} signal d'avertissement à 11h pour courses à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 6 octobre 2012 lors des inscriptions
- affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangle et/ou banane

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de deux.

Trois courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un repas coureur et accompagnateur sera organisé le samedi 6 octobre, au prix de 14 euros, s'inscrire sur le bulletin ci-dessous.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Monsieur Christophe RICHARD

Rés. les Alpilles (appt 76) 3 rue de l'espéranto

33310 LORMONT

06 12 65 51 07 email : voilecvbcm@hotmail.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012

Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

BULLETIN d'INSCRIPTION sur la PAGE SUIVANTE

IL HANDI-VALIDES
CVB-CM
Bulletin d'inscription
6 et 7 octobre 2012

NOM(barreur)		Prénom.....	
Adresse			
Code postal	VILLE		
Adresse Email :			
N° de Licence.....			
Club.....			
Date de naissance..... / /		Sexe : M . / . F	

NOM(Equipier1)		Prénom.....	
Adresse			
Code postal	VILLE		
N° de Licence.....			
Club.....			
Date de naissance..... / /		Sexe : M . / . F	

Je m'engage à respecter les règles de course à la voile ISAF, les Instructions de Course et les règles de Classe. Je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de décès ou de blessure, ou en cas de dommage à tout bateau ou équipement. Je m'engage à détenir une attestation d'assurance valide me couvrant pendant la régate en responsabilité civile (Montant minimum de 1 million d'euros).

J'autorise le CVB-CM à utiliser et diffuser les photos, de mon bateau et de son équipage, prises pendant la compétition.

A. le

Signature du Barreur
équipiers

Signature du ou des

Inscriptions à :	
frais de constitution de dossier avant le 27 octobre: simple 20 euros, double 40 euros	
après le 26 octobre: simple 30 euros, double 50 euros	
inscription au repas du samedi 7 octobre 2012 au soir nombre de personnes ×14€ =	
Montant TOTAL	
Règlement à adresser à (chèque à l'ordre du CVBCM) : Monsieur Christophe RICHARD 3 rue de l'espéranto Résidence Les Alpilles appt 76 33310 LORMONT tel : 06 12 65 51 07	
Rappel : Le club ne prendra pas d'inscription aux repas après le 26 octobre 2012	